



Refuser un heritage (dettes)

Par **dreo2fr**, le **08/09/2011** à **09:59**

Bonjour,

Ma grand mère est decedée le 20 aout .

Ele avait contracté des dettes à hauteur de 40 000 euros en credit à la consommation en credit renouvelable dans e dos de mon grand père .

Elle a fait tous ces credits au nom de mon grand père sans co-emprunteur !

2 jours apres son décès, je paie une mensualité à Cetelem car mon grand pere a reçu un courrier de recouvrement s'il ne payait pas tout de suite 300 euros .

Vu les dettes de ma grand mère , je vais refuser l'heritage biensur .

Le fait d'avoir payé une mensualité pour mon grand père apres la mort de ma grand mere et un credit au nom seul de mon grand pere vuet dire que j'accepte l'heritage ?????

Sachant que quand j'ai payé , il etait deja veuf

Merci